

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/11/75

**Date de convocation** L'an deux mil vingt trois  
**6 novembre 2023** le **MARDI 14 NOVEMBRE 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

**Date d'affichage**  
**8 novembre 2023**

**Nombre de conseillers** **Étaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Présents : 18 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -  
Votants : 22 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA -  
Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Fouad AJARRAY -- Monsieur Yves RAOULT –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Christelle LEBAS –  
Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Jean-Claude NOEL –  
Monsieur Thierry IMBERT

**Excusés :**  
Madame Yveline LOURDEL qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE  
Madame Micheline LAURENT qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**  
Monsieur Yves RAOULT

**Objet : Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Programmation 2024 – Rénovation Thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary**

Monsieur le Maire expose :

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

L'objectif de cette dotation est de répondre essentiellement aux besoins d'équipements des territoires ruraux.

Selon la circulaire préfectorale du 30 octobre 2023, la Commune de Saint Nicolas Lez Arras est éligible à cette dotation.

Pour l'année 2024 l'Etat accélère le processus de simplification des procédures avec la mise en place d'un formulaire unique pour la DETR et la DSIL. Il revient ensuite aux services de la Préfecture

d'apprécier l'éligibilité des projets au regard des règles fixées par les textes, les instructions du Gouvernement et les priorités locales et d'affecter les projets retenus à l'une ou l'autre des dotations.

La demande de subvention concerne :

- La rénovation thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary pour un projet estimé à 617 074€ et une demande de subvention à hauteur de 154 268€. (Voir plan de financement en annexe)

Il vous est proposé :

- D'inscrire la ville de Saint-Nicolas-Lez-Arras dans la démarche proposée par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- De retenir comme projet le dossier désigné ci-dessus
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- D'autoriser Monsieur le Maire à rechercher toutes autres sources de subventions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 15 novembre 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

